



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 12 janvier 2021 à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents à :	M. Gilles Larivière	conseiller #1
cette visioconférence	M. Paul Tanguay	conseiller #2
via ZOOM	M. Richard Rodrigue	conseiller #3
	M. André Lapointe	conseiller #4
	M. Jean-Yves Busque	conseiller #5
	Mme Julie Hébert	conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente à cette visioconférence via ZOOM Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020,



jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020 par le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1^{er} janvier 2021 par le décret numéro 1418-2020 du 23 décembre 2020, jusqu'au 8 janvier 2021 par le décret numéro 1420-2020 du 30 décembre 2020 et jusqu'au 15 janvier par le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone.

2021-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2021-01-002

À CETTE CAUSE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020, dispense de lecture;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, dispense de lecture;
- 2.3 Adoption du règlement 273-2020 décrétant le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice 2021 et les modalités de perception;
- 2.4 Adoption du règlement 274-2020 qui modifie le règlement 242-2018 relatif à la prévention incendie;
- 2.5 Adoption du règlement 275-2020 qui modifie le règlement de zonage n° 165-2006;
- 2.6 Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, soit le règlement numéro 239-2018;
- 2.7 Dépôt d'un rapport concernant les membres du conseil municipal ayant participé à une formation en éthique et déontologie;



- 3- **Administration générale**
 - 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
 - 3.2 Dépôt liste des retardataires/vente pour défaut de paiement des taxes;
 - 3.3 Autorisation de signature d'une entente pour l'entretien de la borne sèche dans le secteur Cumberland;
 - 3.4 Acceptation du changement d'échelle salariale pour l'employé numéro 3207;
- 4- **Aménagement et urbanisme**
Aucun sujet
- 5- **Loisirs et culture**
Aucun sujet
- 6- **Sécurité publique**
Aucun sujet
- 7- **Hygiène du milieu**
Aucun sujet
- 8- **Travaux publics**
Aucun sujet
- 9- **Correspondance**
- 10- **Affaires nouvelles**
- 11- **Rapport des comités**
 - 11.1 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
 - 11.2 Comité consultatif des loisirs;
- 12- **Période de questions**
- 13- **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2021-01-003

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2021-01-004

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2.3 Adoption du règlement 273-2020 décrétant le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice 2021 et les modalités de perception

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a adopté un budget équilibré pour l'année 2021 en date du 8 décembre 2020;

ATTENDU QU'il a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 et suivant de la *Loi sur la fiscalité municipale* une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt et pénalité sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines désire imposer dans un même règlement toutes les taxes qui seront prélevées en 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement ont été préalablement donnés à une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020;

2021-01-005

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.4 Adoption du règlement 274-2020 qui modifie le règlement 242-2018 relatif à la prévention incendie

ATTENDU QUE le conseil désire modifier l'article 21 du Règlement numéro 242-2018 relatif à la prévention incendie;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2021-01-006

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.5 Adoption du règlement 275-2020 qui modifie le règlement de zonage n° 165-2006

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage no. 165-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

2021-01-007

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.



2.6 Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, soit le règlement numéro 239-2018

En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, le conseil de Saint-Simon-les-Mines dépose un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. (annexe)

2.7 Dépôt d'un rapport concernant les membres du conseil municipal ayant participé à une formation en éthique et déontologie

En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de Saint-Simon-les-Mines dépose un rapport concernant la participation des élus à une formation sur l'éthique et la déontologie. (annexe)

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2021-01-008

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2020, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 43 069,82 \$.
- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2021, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 33 282,28 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 23 322,87 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Dépôt liste des retardataires/vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal;

2021-01-009

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le conseil ordonne à Véronique Fortin, secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre à la MRC Beauce Sartigan l'état des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement des taxes ;

QUE le conseil mandate monsieur Martin St-Laurent, maire, monsieur André Lapointe, conseiller en titre de substitut ou madame Véronique Fortin, directrice générale, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.3 Autorisation de signature d'une entente pour l'entretien de la borne sèche dans le secteur Cumberland

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, en collaboration avec la municipalité de Saint-Benjamin, a procédé à l'aménagement d'une borne sèche sur sa propriété située au 581, rang Cumberland, matricule 9518 07 7704;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée entre les deux municipalités concernant l'entretien de cette borne sèche;

2021-01-010

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la Municipalité autorise le Maire et la Directrice générale à signer l'entente pour l'entretien de la borne sèche dans le secteur Cumberland.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Acceptation du changement d'échelle salariale pour l'employé numéro 3207

CONSIDÉRANT QUE l'employé 3207 a droit à un ajustement de salaire vu ses compétences depuis son embauche;

2021-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE le salaire de l'employé 3207 soit ajusté à l'échelon 3 de l'année 2021 à partir du 19 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun sujet

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

11.2 Comité consultatif des loisirs;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*



2021-01-012

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55, il est proposé par la conseillère Julie Hébert et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière